

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5310050 - Baie de Saint-Brieuc - Est

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	13
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS) 1.2 Code du site FR5310050 1.3 Appellation du site Baie de Saint-Brieuc - Est

1.4 Date de compilation 31/01/1990 1.5 Date d'actualisation 07/09/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Bretagne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 10/12/2019

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/10/TREL1921653A/jo/texte>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -2,64944°

Latitude : 48,53194°

2.2 Superficie totale

13487 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

99%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
53	Bretagne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
22	Côtes-d'Armor	1 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
22054	ERQUY
22081	HILLION
22093	LAMBALLE ARMOR
22106	LANGUEUX
22186	PLENEUF-VAL-ANDRE
22278	SAINT-BRIEUC
22389	YFFINIAC

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A103	Falco peregrinus	w	1	4	i	P	G	C	B	C	B
B	A103	Falco peregrinus	r	1	1	p	P	M	C	B	C	B
B	A103	Falco peregrinus	c	4	4	i	P	G	C	B	C	B
B	A130	Haematopus ostralegus	w	2185	3480	i	P	G	B	A	C	A
B	A130	Haematopus ostralegus	r	1	1	p	P	M	C	B	C	B
B	A130	Haematopus ostralegus	c	3387	3387	i	P	G	B	A	C	A
B	A137	Charadrius hiaticula	w	13	350	i	P	G	C	B	C	B
B	A137	Charadrius hiaticula	c	660	660	i	P	G	B	B	C	B
B	A140	Pluvialis apricaria	w	40	2140	i	P	G	C	A	C	A

B	A141	Pluvialis squatarola	w	150	810	i	P	G	C	A	C	A
B	A141	Pluvialis squatarola	c	493	493	i	P	G	C	B	C	B
B	A142	Vanellus vanellus	w	145	2500	i	P	G	C	B	C	B
B	A142	Vanellus vanellus	c	223	223	i	P	G	C	B	C	B
B	A143	Calidris canutus	w	1652	5000	i	P	G	B	A	C	A
B	A143	Calidris canutus	c	3250	3250	i	P	G	B	A	C	A
B	A144	Calidris alba	w	82	1312	i	P	G	B	A	C	A
B	A144	Calidris alba	c	1262	1262	i	P	G	B	A	C	A
B	A149	Calidris alpina	w	1912	4513	i	P	G	C	B	C	B
B	A149	Calidris alpina	c	3125	3125	i	P	G	C	B	C	B
B	A152	Lymnocyptes minimus	w	1	2	i	P	M	C	B	C	B
B	A153	Gallinago gallinago	w	1	25	i	P	G	C	B	C	B
B	A157	Limosa lapponica	w	388	868	i	P	G	B	A	C	A
B	A157	Limosa lapponica	c	729	729	i	P	G	B	A	C	A
B	A158	Numenius phaeopus	w	1	10	i	P	G	C	B	C	B
B	A158	Numenius phaeopus	c	231	231	i	P	G	C	B	C	B
B	A160	Numenius arquata	w	385	1326	i	P	G	B	A	C	A
B	A160	Numenius arquata	c	1300	1300	i	P	G	C	A	C	A
B	A161	Tringa erythropus	w	1	3	i	P	G	C	B	C	B
B	A161	Tringa erythropus	c	7	7	i	P	G	C	B	C	B
B	A162	Tringa totanus	w	8	185	i	P	G	C	B	C	B
B	A162	Tringa totanus	c	850	850	i	P	G	B	A	C	A
B	A164	Tringa nebularia	w	1	9	i	P	G	C	B	C	B

B	A165	Tringa ochropus	w	1	3	i	P	G	C	B	C	B
B	A165	Tringa ochropus	c	10	10	i		G	C	B	C	B
B	A168	Actitis hypoleucos	w	1	5	i	P	G	C	B	C	B
B	A168	Actitis hypoleucos	c	45	45	i	P	G	C	B	C	B
B	A169	Arenaria interpres	w	82	580	i	P	G	C	B	C	B
B	A169	Arenaria interpres	c	410	410	i	P	G	C	A	C	A
B	A176	Larus melanocephalus	w	72	72	i	P	G	C	B	C	B
B	A179	Larus ridibundus	w	17000	17000	i	P	M	C	A	C	A
B	A179	Larus ridibundus	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A182	Larus canus	w	1000	1000	i	P	DD	C	B	C	B
B	A182	Larus canus	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A183	Larus fuscus	w	1500	1500	i	P	DD	C	B	C	B
B	A183	Larus fuscus	r	1	1	p	P	M	C	B	C	B
B	A183	Larus fuscus	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A184	Larus argentatus	w	500	500	i	P	DD	C	B	C	B
B	A184	Larus argentatus	r	376	376	p	P	M	C	B	C	B
B	A184	Larus argentatus	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A187	Larus marinus	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A187	Larus marinus	r	10	10	p	P	M	C	B	C	B
B	A187	Larus marinus	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A193	Sterna hirundo	c	10	20	i	P	P	D			
B	A199	Uria aalge	c	200	300	i	P	M	C	B	C	B
B	A200	Alca torda	w	200	620	i	P	M	B	A	C	A

B	A200	Alca torda	c			i	P	P	B	B	C	B
B	A222	Asio flammeus	w	1	6	i	P	G	C	B	C	B
B	A229	Alcedo atthis	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A229	Alcedo atthis	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A294	Acrocephalus paludicola	c	1	1	i	R	M	C	B	C	B
B	A693	Puffinus mauretanicus	c	700	1000	i	P	M	A	B	C	A
B	A855	Mareca penelope	w	217	1740	i	P	G	C	A	C	A
B	A855	Mareca penelope	c	858	858	i	P	G	C	B	C	B
B	A857	Spatula clypeata	w	2	120	i	P	G	C	B	C	B
B	A857	Spatula clypeata	c	470	470	i	P	G	C	B	C	B
B	A861	Calidris pugnax	w	3	46	i	P	G	C	B	C	B
B	A861	Calidris pugnax	c	14	14	i	P	G	C	B	C	B
B	A862	Hydrocoloeus minutus	w	100	200	i	P	M	B	A	C	A
B	A862	Hydrocoloeus minutus	c	100	200	i	P	M	A	A	C	A
B	A863	Thalasseus sandvicensis	w	32	32	i	P	G	C	B	C	B
B	A889	Mareca strepera	w	4	82	i	P	G	C	B	C	B
B	A889	Mareca strepera	c	26	26	i	P	G	C	B	C	B
B	A001	Gavia stellata	w	5	5	i	P	P	C	A	C	A
B	A001	Gavia stellata	c			i	P	P	C	A	C	A
B	A002	Gavia arctica	w	1	1	i	P	P	C	B	C	B
B	A003	Gavia immer	w	1	1	i	P	P	C	B	C	B
B	A003	Gavia immer	c	20	30	i	P	P	B	B	C	B
B	A004	Tachybaptus ruficollis	w	2	52	i	P	G	C	B	C	B

B	A004	Tachybaptus ruficollis	c	14	14	i	P	G	C	B	C	B
B	A005	Podiceps cristatus	w	34	904	i	P	G	C	A	C	A
B	A005	Podiceps cristatus	c	544	544	i	P	G	C	A	C	A
B	A008	Podiceps nigricollis	w	4	229	i	P	G	C	A	C	B
B	A008	Podiceps nigricollis	c	330	330	i	P	G	C	B	C	B
B	A014	Hydrobates pelagicus	c			i	P	M	D			
B	A017	Phalacrocorax carbo	w	50	100	i	P	M	C	B	C	B
B	A017	Phalacrocorax carbo	r	30	30	p	P	M	C	B	C	B
B	A017	Phalacrocorax carbo	c	50	100	i	P	M	C	B	C	B
B	A018	Phalacrocorax aristotelis	w	1	150	i	P	G	C	B	C	B
B	A018	Phalacrocorax aristotelis	r	75	75	p	P	M	C	B	C	B
B	A018	Phalacrocorax aristotelis	c	50	100	i	P	M	C	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	w	17	79	i	P	G	C	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	r	6	7	p	P	G	C	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	c	160	160	i	P	G	C	A	C	A
B	A028	Ardea cinerea	w	4	38	i	P	G	C	B	C	B
B	A028	Ardea cinerea	c	50	50	i	P	G	C	B	C	B
B	A046	Branta bernicla	w	4200	4200	i	P	G	B	A	C	A
B	A046	Branta bernicla	c	585	4503	i	P	G	C	A	C	A
B	A048	Tadorna tadorna	w	149	326	i	P	G	C	B	C	B
B	A048	Tadorna tadorna	r	10	10	p	P	M	C	B	C	B
B	A052	Anas crecca	w	149	150	i	P	G	C	A	C	A
B	A052	Anas crecca	c	156	156	i	P	G	C	B	C	B

- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	95 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	3 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %

Autres caractéristiques du site

Le secteur proposé permet de rejoindre les deux entités préexistantes situées en fond de baie de Saint Brieuc : anses de Morieux et d'Yffiniac et le secteur du Verdelet/Grand Pourier. Il est contigu au Nord-Est à un vaste site englobant les caps d'Erquy, de Fréhel et la Baie de La Fresnaye.

Vulnérabilité

: D'après les éléments recueillis auprès du service technique de la réserve naturelle, aucune pression naturelle n'exerce d'influence sur les peuplements d'oiseaux présents en baie de Saint-Brieuc. L'abandon du pâturage sur la plupart des prés-salés de la rive droite de l'Anse d'Yffiniac a cependant pour conséquence le retour à une dynamique naturelle de la végétation, défavorable à certaines espèces d'anatidés qui viennent s'y alimenter.

Quatre grands types de facteurs anthropiques pouvant exercer une influence sur l'avifaune ont été identifiés par l'équipe technique de la réserve naturelle (PONSERO et al. 2003) :

- § les dérangements,
- § les prélèvements sur les ressources,
- § la modification des habitats par les aménagements,
- § la dégradation des habitats.

Ces facteurs s'exercent à l'échelle de la ZPS, mais se retrouvent aussi sur l'ensemble de la Baie de Saint-Brieuc, et sont liés aux activités humaines : pêche à pied (coques), pêche à la ligne, mytiliculture, extraction de marne, élevage (pâturage de bovins sur une partie des prés-salés de l'Anse d'Yffiniac), activités sportives et de loisir comme la chasse (hors réserve naturelle), l'équitation, le nautisme (bateau, planche à voile, fly-surf), les sports de plage et les activités balnéaires, ou encore la promenade (PONSERO et al. 2003).

L'augmentation et la multiplication des activités humaines sur l'estran sont les principales menaces pour le maintien des espèces et des effectifs d'oiseaux, du fait du dérangement occasionné. L'impact du dérangement est maximum en hiver, quand les effectifs présents sont importants et les individus affaiblis. A titre d'exemple, la pêche à pied dans la zone de mi-marée contraint les limicoles à se réfugier dans des secteurs moins productifs et à effectuer de fréquents vols de repli. Activité importante par le passé, l'extraction de marne ne s'effectue plus depuis 2001 que dans le secteur de la Grève des Courses. Si l'impact des prélèvements sur la sédimentologie est faible, les extractions de marne occasionnent des dérangements à l'avifaune, car elles sont autorisées en période hivernale, lorsque les oiseaux sont les plus nombreux, et à proximité des reposoirs à limicoles et des zones d'alimentation des anatidés herbivores (PONSERO et al. 2003).

Les activités humaines d'exploitation des ressources naturelles et en particulier des bancs de coquillages du fond de baie agissent sur la disponibilité des ressources spatiales et temporelles recherchées par l'avifaune et contribuent à réduire la capacité d'accueil du site. Outre le dérangement occasionné, la pêche aux coques exploite le même gisement que les grands limicoles, bien que les classes d'âges exploitées soit différentes (les oiseaux consommant des coques inférieures à la taille marchande). En revanche, le maintien d'un pâturage extensif entre mars et octobre sur une vingtaine d'hectares de prés-salés de l'anse d'Yffiniac est très intéressant car cette activité permet de favoriser des associations végétales offrant des conditions d'alimentation recherchées par les anatidés (PONSERO et al. 2003).

Comprise entre une zone urbaine dense (Saint-Brieuc, Langueux, Tréguieux et Yffiniac) et des secteurs d'élevage intensif, la baie de Saint-Brieuc est soumise à des apports polluants d'origine domestique, agricole et industrielle. Les pollutions véhiculées par les cours d'eau vers le littoral sont donc multiples.

La qualité des eaux est l'un des problèmes d'environnement fondamentaux en baie de Saint-Brieuc, et en particulier pour l'avifaune, dans le sens où ces pollutions peuvent avoir un impact fort sur la fonctionnalité des milieux pour les oiseaux en terme

de ressources alimentaires (accès aux ressources et qualité des peuplements benthiques). La conséquence la plus évidente de cette pollution des eaux littorales est le phénomène de marée verte qui se répète chaque année depuis le début des années 1970.

4.2 Qualité et importance

D'un point de vue ornithologique, le fond de la Baie de Saint-Brieuc, c'est à dire l'ensemble du secteur concerné par la ZPS, est une zone humide littorale d'un grand intérêt, tout particulièrement en période inter-nuptiale au niveau des anatidés, des limicoles et des laridés, tant du point de vue de la diversité spécifique que des effectifs présents. C'est notamment un très important site d'hivernage et une escale migratoire intéressante pour ces oiseaux. Ainsi, sur la période allant de 1990 à 2005, ce sont plus de 30 000 oiseaux d'eau qui ont hiverné chaque année dans le secteur (5 000 anatidés, 10 000 limicoles et de 15 à 20 000 laridés). A l'occasion de vagues de froid hivernales, le nombre d'anatidés et de limicoles peut doubler, c'est le cas par exemple pour :

- le Canard siffleur : en 1996 et 1997, la baie de Saint-Brieuc a ainsi accueilli respectivement 4,5% et 6,5% de l'ensemble des hivernants français,
- l'Huîtrier-pie : 9 750 en janvier 1987 (3 à 4 fois plus d'oiseaux que lors des hivers normaux),
- le Bécasseau maubèche : à deux reprises durant ces quinze dernières années, la baie de Saint-Brieuc a atteint le niveau d'importance internationale pour cette espèce (4 500 oiseaux en 1998 et 5 000 oiseaux en 2002),
- le Bécasseau variable : 5 000 oiseaux en 1990, 4 500 en 2002,

L'attractivité du site pour ces oiseaux est principalement liée à la forte productivité biologique des milieux (estuaires, marais maritimes et vasières), qui leur fournissent d'importantes ressources alimentaires avec les bivalves fouisseurs à l'instar des coques.

Cette ZPS présente un intérêt majeur pour l'hivernage de plusieurs espèces d'anatidés et de limicoles, dont la Bernache cravant, le Canard siffleur, l'Huîtrier-pie, le Bécasseau maubèche, le Chevallier combattant, la Barge rousse et le Courlis cendré.

Le site de la Baie de Saint-Brieuc est une halte migratoire au printemps et à l'automne pour une grande diversité d'espèces, en particulier pour les canards et les échassiers attirés par les importantes ressources alimentaires qu'offre la Baie de Saint-Brieuc et son vaste estran.

Compte tenu de la difficulté d'appréhender le phénomène migratoire d'un point de vue quantitatif du fait de la succession des départs et des arrivées des bandes de migrateurs, il est difficile d'évaluer exactement le nombre d'oiseaux faisant halte sur la ZPS lors des migrations. Toutefois, au regard des dénombrements effectués au printemps et à l'automne, il est certain que le nombre de migrateurs s'arrêtant quelques jours ou quelques semaines sur le site est au minimum de l'ordre de plusieurs milliers de limicoles et d'anatidés. Mais il est tout à fait probable qu'une bonne part des migrateurs s'arrêtant sur le site ne soit pas dénombrée et que le chiffre réel soit plutôt de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'oiseaux. Pour certaines espèces de limicoles peu abondantes en hiver, la Baie de Saint-Brieuc semble être une escale importante, comme le Bécasseau sanderling, le Chevalier gambette, le Courlis corlieu, le Grand gravelot ou encore le Tournepièrre à collier.

L'extension en 2008 de la ZPS vers le large a permis d'intégrer une zone significative de stationnement et d'alimentation de Puffins des Baléares en période inter-nuptiale. La France a une responsabilité majeure dans la conservation de cet oiseau marin, rare et menacé de disparition, qui se reproduit uniquement aux îles Baléares et se répartit ensuite essentiellement sur les côtes françaises.

C'est aussi un secteur d'alimentation des Fous de Bassan provenant des Sept-îles.

Le site constitue une zone de refuge :

- pour les Mouettes pygmées hivernantes au large avec des concentrations pouvant atteindre plusieurs milliers d'individus en cas de fortes tempêtes.
- pour le Pétrel tempête avec plusieurs centaines d'individus en stationnement dans la baie et au large.

C'est également un secteur fréquenté par les Sternes pierregarins et caugeks en nombre important.

Les Macreuses noires stationnent en pleine mer; depuis la mi-janvier 2002, la population avoisine les 1300 oiseaux faisant de la Baie de Saint-Brieuc un site d'importance nationale pour cette espèce, avec plus de 2% de la population hivernante française.

L'extension marine de la ZPS permet une meilleure prise en compte des zones d'alimentation des limicoles, des puffins et des stationnements de Macreuses noires.

Lorsqu'ils sont indiqués dans ce formulaire, les effectifs des oiseaux pélagiques de passage ou hivernant dans le périmètre de la ZPS " Baie de saint Brieuc " sont donnés à titre indicatif, en référence à des données récentes obtenues dans le cadre de l'étude des évaluations des incidences du projet EMR (éoliennes) de la Baie de Saint-Brieuc) qui, grâce à des survols

mensuels pendant 2 ans de l'ensemble de la baie de Saint-Brieuc et au delà, a permis de confirmer les fortes concentrations d'oiseaux marins (plongeon imbrin, plongeon arcique, plongeon catmarin, puffin des Baléares, océanite tempête, pingouin torda, guillemots de Troil, macareux moine, fulmar boréal, mouette pygmée, mouette tridactyle, goéland argenté, goéland marin) dans la baie de Saint-Brieuc et en partie dans la ZPS. Les effectifs réels au sein de la ZPS restent cependant à préciser.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	F02.03	Pêche de loisirs		I
L	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
L	D03.02	Voies de navigation		I
L	J02.02	Extraction de sédiments (vase,)		I
M	F01.03	Culture sur le fond, à plat, sur bouchots et sur table		I
M	F03.01	Chasse		I
M	F03.02.09	Autres formes de prélèvement		I
M	F06	Autres activités de chasse, de pêche ou de collecte		I
M	G01.01	Sports nautiques		I
M	G01.08	Autres activités de plein air et de loisirs		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	H07	Autres formes de pollution		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04	Pâturage		I
M	G03	Centres d'interprétation		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine public maritime	%
Eaux territoriales	%

4.5 Documentation

Old site code 205100. Superficie: y compris 650ha déjà désignées en 1989. ANNEZO (JP), HAMON(D) 1989 Predation par les limicoles de la macrofaune intertidale en baie de St Brieuc -IFREMER. GAROCHE (J) 1992 additif à la proposition de classement en réserve naturelle de l'anse Yffiniac- Groupe d'étude ornithologique des côtes d'Armor. OISEAUX HIVERNANTS DE LA BAIE DE D'ARMOR SAINT BRIEUC Moyenne des hivers 1987/1991 (5 hivers).

Cadiou B. et al., 2004. Les oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000). Editions Biotope, Mèze, 218 p.

Ponsero A., Vidal J., Allain J., 2003, Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2003, Réserve Naturelle Baie de St-Brieuc, 20 p.

CABRI, 2008. Document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS de la Baie de Saint-Brieuc. Document provisoire - DIREN

LPO., 2007. Identification des sites marins prioritaires pour les oiseaux marins et les oiseaux d'eau. LPO/MEDAD, 21 p.

Sites internet : Comité local des pêches de Paimpol (<http://www.clpmempaimpol.com/>), Nautisme en Bretagne (<http://www.nautisembretagne.fr/>), Bretagne environnement (<http://www.bretagne-environnement.org/>)

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	15 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
54	Verdelet	+	7%
54	Baie de Saint-Brieuc	+	8%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Reserve naturelle depuis le 28/04/1998 (Decret)
 Réserve de chasse maritime

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Saint-Brieuc Armor Agglomération

Adresse : 3 place de la Résistance - CS54403 22044 Saint-Brieuc

Courriel : adressesmail@saintbrieuc-agglo.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage, mis en place par le Préfet maritime et le Préfet de département, réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de réaliser le document d'objectifs en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces animales et milieux marins d'intérêt communautaire concernés. Le DOCOB déjà réalisé sur la zone existante sera pris en compte. Afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 de Saint Brieuc et du Cap Fréhel-Cap d'Erquy travaillent de concert puisque ces deux sites sont jointifs et qu'ils définissent la bonne échelle de travail par rapport au fonctionnement écologique.

Des usages et des pratiques respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats Natura 2000.

La proposition de site permettra la mise en œuvre d'orientations de gestion appropriées par rapport aux enjeux de conservation tels que :

- Maintien et restauration des populations d'oiseaux en lien avec la préservation des habitats, de leur tranquillité et des ressources.
- Suivi des ressources et des gisements de coques en particulier.
- Suivi de la qualité des eaux et de la problématique de bassins versants : le lien terre-mer oblige à une démarche intégrée concernant la politique de l'eau que le document d'objectifs reprendra mais qui repose sur d'autres instruments réglementaires que Natura 2000.
- Développement de suivis scientifiques à une échelle pertinente, tant en termes d'espèces qu'en termes de relation espèces/habitats.
- Sensibilisation à une échelle élargie et ciblée de la richesse avifaunistique du territoire, des problématiques associées et des problèmes de partage de l'espace.
- Veille et interventions appropriées en cas de pollution par hydrocarbures.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront ainsi faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

Enfin, la Réserve Naturelle de St Brieuc sera un interlocuteur à privilégier dans le cadre de la gestion du site et de sa valorisation sur le plan pédagogique avec, notamment, la Maison de la Baie.

Les activités de défense exercées sont en particulier :

Aérienne :

Patrouilles opérationnelles et de surveillance aérienne ;
Zones d'entraînement aérien très basse altitude ;

Surface :

Patrouilles opérationnelles et de surveillance nautique ;
Zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de ROSCANVEL(29);
Zone de transit, activité et mouillage de bâtiments militaires ;

Sous marine :

Zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel(29).

Action de l'état en mer :

Opérations de déminage sur l'estran et points de dépose et de destruction d'explosifs ;

Plus généralement les espaces marins inclus dans le périmètre du site sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique. Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage , de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement.

La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause